

## Créer votre histoire défi

### RÈGLEMENT OFFICIEL

**AUCUN ACHAT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU POUR GAGNER. AUCUN ACHAT OU PAIEMENT N'AUGMENTERA VOS CHANCES DE GAGNER.**

**LA DATE LIMITE POUR SOUMETTRE LES PARTICIPATIONS EST LE 22 DÉCEMBRE 2021 À 23:59 GMT.**

**1) DURÉE DU CONCOURS :** La « **Période de participation** » commencera à 18:00 GMT le 16 novembre 2021 et se terminera à 23:59 GMT le 22 décembre 2021. La « **Période d'évaluation** » commencera à 12:00 GMT le 30 décembre 2021 et se terminera à 23:59 GMT le 26 janvier 2022. La Période de participation et la Période d'évaluation sont collectivement désignées dans les présentes comme la « **Période du concours** » et sont décrites ci-dessous. L'ordinateur du Commanditaire servira d'horloge officielle pour le Concours.

**2) COMMANDITAIRE/PROMOTEUR :** Le commanditaire/promoteur du Concours est Adobe Inc., situé à 345 Park Ave, San José, CA 95110 États-Unis (« **Commanditaire** »).

**RÉGISSEUR :** Le régisseur du Concours est Don Jagoda Associates, Inc., 100 Marcus Drive, Melville, NY 11747 États-Unis (« **Régisseur** »).

**3) ÉLIGIBILITÉ :** Créer votre histoire (« **Concours** ») est ouvert uniquement aux personnes physiques qui sont des résidents légaux du Mexique, de l'Australie, du Canada (hormis le Québec), de la France, de l'Allemagne, du Japon, de l'Espagne, du Royaume-Uni, et les États-Unis d'Amérique (y compris ses territoires, possessions et États associés) (« **Zone d'admissibilité** »), qui ont l'âge de la majorité dans leur juridiction de résidence, ou plus, au moment de la participation. La participation au concours ne peut se faire qu'à partir et dans les juridictions admissibles. ELLE EST NULLE EN DEHORS DE LA ZONE D'ÉLIGIBILITÉ ET PARTOUT OÙ ELLE EST INTERDITE OU RESTREINTE PAR LA LOI. Les dirigeants, les directeurs et les employés du Commanditaire, du régisseur, de Walt Disney Studios Motion Pictures et de Buena Vista International, Inc. (Walt Disney Studios Motion Pictures, Buena Vista International, Inc, et leurs sociétés affiliées sont collectivement dénommées « **Disney** »), et Daniel J. Edelman, Inc. d/b/a Edelman (collectivement, « **Entités du concours** »), les fournisseurs de prix et leurs parents, les filiales et les sociétés affiliées, les employés, les agents et les fournisseurs respectifs, ainsi que la famille immédiate (conjoint, parents, frères et sœurs et enfants) et les membres du foyer de chacune de ces personnes ne sont pas autorisés à participer ou à gagner un « **Prix** » (défini ci-dessous dans la Section 6). Le Régisseur peut demander à un gagnant potentiel de fournir la preuve de son éligibilité à être le gagnant. En cas de litige concernant l'identité d'un participant, le détenteur autorisé du compte de réseau social sera considéré comme le participant (« **Participant** »). Tous les gagnants potentiels sont sujets à une vérification avant la remise d'un Prix. En participant au Concours, le Participant reconnaît et accepte sans condition le

présent règlement officiel (« **Règlement officiel** ») et les décisions du Régisseur qui sont définitives et exécutoires pour toute question relative au Concours. Un prix ne peut être gagné qu'en satisfaisant toutes les exigences définies dans les présentes.

**4) COMMENT PARTICIPER :** Pendant la Période de participation, visitez la Page du concours située à l'adresse [www.adobe.com/go/westsidestory](http://www.adobe.com/go/westsidestory) (« **Site Web** ») et suivez les instructions de la Page du concours pour participer au Concours (y compris l'acceptation des conditions applicables au téléchargement des Actifs, tels que définis ci-dessous). Pour commencer, créez une image statique originale (« **Image** ») en utilisant au moins l'un des Actifs Disney/West Side Story (« **Film** ») fournis (définis ci-dessous) pour concevoir une carte postale à l'aide des produits d'application [Adobe creative apps](#) (collectivement « **Applications** ») tels que Photoshop, Illustrator et Adobe Fresco qui montrent comment votre culture, votre patrimoine et votre communauté définissent votre personne et votre créativité. Vous aurez accès à des œuvres et des images filmées (« **Actifs** ») sur la Page du concours que vous pourrez télécharger sur votre appareil mobile ou votre ordinateur ou ajouter à votre bibliothèque Adobe Cloud. Utilisez les Actifs pour faire ressortir votre image en utilisant les Applications applicables pour créer votre Image unique. Toutes les Images doivent être conformes aux conditions de participation de la Section 5. Le non-respect des conditions de participation et du présent Règlement officiel peut entraîner la disqualification du participant, à la seule discrétion des Entités du concours. Vous pouvez télécharger les Applications gratuitement sur votre ordinateur ou votre appareil mobile en suivant les étapes décrites sur la Page du concours.

Si vous n'avez pas les Applications, suivez les instructions pour enregistrer une base d'essai gratuite de 30 jours d'adhésion à Adobe Creative Cloud et téléchargez les Applications à titre d'essai gratuit à partir du Site web. L'utilisation des Applications est soumise aux conditions générales d'Adobe, disponibles sur le site <https://www.adobe.com/legal/terms.html>. Les images doivent être créées uniquement dans les Applications et ne peuvent pas être modifiées au moyen d'applications autres qu'Adobe. Les images créées en dehors des Applications et modifiées à l'aide d'applications autres qu'Adobe peuvent être disqualifiées, tel que déterminé par le Commanditaire à sa seule discrétion.

Une fois que vous avez déterminé que votre Image est complète, sauvegardez-la sur votre ordinateur ou sur votre appareil mobile et partagez-la sous forme de message sur votre profil Instagram ou sur votre Timeline Twitter et si votre message est sur Instagram, marquez @adobecreativecloud ou si votre message est sur Twitter, marquez @creativecloud et incluez les deux (2) hashtags requis, #CreateYourStory et #Contest (les « **Hashtags** ») de votre compte Instagram ou Twitter (« **Entrée** »). Votre compte Instagram ou Twitter doit être public au moment de la Participation, et ce jusqu'au 26 janvier 2022. Les Participations sur un compte privé peuvent ne pas être prises en compte.

Pour soumettre une Participation, vous devez être un utilisateur inscrit d'Instagram ou de Twitter. Si vous ne possédez pas de compte Instagram ou Twitter, rendez-vous sur [www.instagram.com](http://www.instagram.com) ou sur [www.twitter.com](http://www.twitter.com) pour vous inscrire gratuitement. L'inscription aux et l'utilisation des

plateformes Instagram et Twitter sont soumises aux conditions générales de chaque plateforme et les Entités du Concours n'assument aucune responsabilité en rapport avec cette inscription ou avec cette utilisation. Les Entités du Concours ne sont pas responsables du fonctionnement des plateformes Instagram et Twitter, notamment des changements susceptibles d'entraver le Concours ou votre aptitude à participer au Concours.

Afin de participer au Concours, chaque Participant doit se rendre sur le Site Web pour télécharger les Actifs ou pour ajouter les Actifs à sa bibliothèque Adobe Creative Cloud. Chaque participant doit cliquer sur le bouton « Accepter » qui apparaît sur le site Web et qui reconnaît son accord du présent Règlement officiel, des conditions d'utilisation de Disney situées sur <http://disneytermsofuse.com>, à la formulation indiquant qu'en partageant son Image avec les Hashtags, le participant affirme que sa Participation n'enfreint pas les droits de tiers et que le nom de compte des médias sociaux du Participant peut être utilisé par Disney dans tous les médias (y compris, mais sans s'y limiter, Instagram et Twitter) dans le monde entier à perpétuité, tel qu'indiqué dans le présent règlement officiel, et que Disney accorde une licence non exclusive pour utiliser les Actifs dans le seul but de créer une Image pour le Concours et à aucune autre fin.

La période du 1er tour d'évaluation (« **1er tour** ») doit commencer à 12:00 GMT le 30 décembre 2021 et se terminer à 23:59 GMT le 14 janvier 2022, comme indiqué ci-dessous dans la Section 7. Au cours de ce tour, jusqu'à cent (100) Participations qualifiées seront sélectionnées comme finalistes (les « **Finalistes** ») à l'aide des critères d'évaluation définis dans la Section 7 du présent Règlement officiel.

La période du 2ème tour d'évaluation (« **2e tour** ») doit commencer à 12:00 GMT le 24 janvier 2022 et se terminer à 23:59 GMT le 26 janvier 2022, comme indiqué ci-dessous dans la Section 7.

Au cours du 2e tour, un (1) gagnant du Grand prix (défini ci-dessous à la Section 6) et neuf (9) gagnants du Deuxième prix (défini ci-dessous à la Section 6) seront déterminés parmi les Finalistes sélectionnés au cours du 1er tour, à l'aide des critères d'évaluation définis à la Section 7 du présent Règlement officiel.

Chaque Participant est autorisé à soumettre jusqu'à une (1) Participation pendant la Période de participation, quelle que soit la méthode de soumission. Il est interdit de partager le même compte de réseau social entre plusieurs participants. Toute tentative de votre part d'obtenir davantage de participations que le nombre indiqué en utilisant plusieurs/différentes identités ou toute autre méthode engendrera l'annulation de vos participations et vous pouvez être disqualifié-e du Concours. Toute utilisation d'une méthode répétitive, automatique ou d'une technologie, d'un système ou d'un agent similaire (notamment, sans s'y limiter, des services de participation promotionnelle) pour participer est interdite en engendrera l'annulation de toutes vos participations et vous pourriez être disqualifié-e du Concours. Tout accusé de réception automatisé (tel que la confirmation de réception d'un SMS ou d'un e-mail) ne constitue pas une preuve de réception réelle d'une participation par le Régisseur. Les Entités du Concours ne sont

pas responsables des Participations perdues, retardées, incomplètes, non valides, inintelligibles ou mal acheminées, et celles-ci seront disqualifiées. Pendant la Période du concours, les Participations qualifiées peuvent être affichées sur le site Web et consultées par le public. Les Entités du Concours auront le droit de retirer immédiatement toutes les Participations qui violent le présent Règlement officiel, à l'entière discrétion des Entités du Concours.

**5) CONDITIONS DE PARTICIPATION :** En soumettant une Image, vous (a) déclarez que vous êtes propriétaire de l'Image ou que vous avez la permission de l'utiliser ; (b) acceptez qu'en utilisant les Actifs pour créer l'Image, Disney vous accorde une licence non exclusive pour créer une œuvre dérivée en utilisant les Actifs dans le seul but de créer l'Image dans le cadre de ce Concours, à condition que cette licence soit conditionnée par la cession à Disney de tous les droits mondiaux sur l'Image pendant la durée du droit d'auteur de l'Image, dans tous les formats et médias connus ou inconnus à ce jour, y compris pour une utilisation sur les produits Disney et sur les sites et sur les plateformes de tiers, à condition également que si ces droits ne sont pas cédés à Disney, votre licence pour créer l'Image en utilisant les Actifs sera nulle et non avenue ; et (c) acceptez que les idées créatives, les suggestions ou tout autre document que vous soumettez (y compris, sans s'y limiter, l'Image, sollicitée ou non par les Entités du concours) ne sont pas faits en toute confidentialité ou confiance et qu'aucune relation confidentielle ou fiduciaire n'est prévue ou créée entre vous et les Entités du concours de quelque manière que ce soit et que vous n'avez aucune attente d'examen, de compensation ou de considération de quelque type que ce soit, à l'exception de ce qui est énoncé dans le présent Règlement officiel. Vous déclarez et garantissez que :

1. Vous avez le consentement écrit de chaque personne individuelle identifiable dans votre Image (le cas échéant) pour exercer les droits de la Section 8 du présent Règlement officiel et si le Commanditaire demande à voir les autorisations écrites, vous devez les fournir sur demande (dans le cas où vous ne pouvez pas fournir des autorisations satisfaisantes pour le Commanditaire, à sa seule et absolue discrétion, le Commanditaire se réserve le droit de disqualifier l'Image concernée ou de chercher à obtenir les décharges et autorisations à son propre avantage ou de permettre autrement à l'Image concernée de rester dans le Concours). Aucun mineur ne doit être représenté.
2. Votre Image (hormis les Actifs) est originale et inédite et ne viole ou n'enfreint pas les droits de propriété intellectuelle, les droits à la vie privée ni les droits publicitaires ou tout autre droit légal ou moral d'un tiers et ne viole pas de lois ou réglementations en vigueur.
3. Votre Image n'a pas altéré les Actifs autrement que comme prévu et décrit dans le présent Règlement officiel.
4. Votre Image (et les comptes de médias sociaux associés à votre Participation) ne doit pas contenir de document qui : est illégal, frauduleux, calomnieux, diffamatoire ou autrement répréhensible ou qui enfreint notre propriété intellectuelle ou d'autres droits de tiers ; pourrait être considérée comme nuisible, obscène, pornographique, sexuellement explicite, indécente, lubrique, violente, abusive, profane, insultante, menaçante, harcelante, haineuse ou autrement répréhensible, encourage ou dépeint autrement ou glorifie la consommation de drogues (y compris l'alcool, les cigarettes et les cigarettes

électroniques), les jeux d'argent ou d'autres activités réglementées ou caractérise la violence comme acceptable, porteuse de glamour ou souhaitable ; harcèle, victimise, dégrade ou intimide un individu ou un groupe d'individus sur la base de sa religion, de sa race, de son ethnie, de son orientation sexuelle, de son sexe, de son âge ou de son handicap ; pourrait être considérée comme inappropriée, inadaptée ou offensante, tel que déterminé par les Entités du concours à leur seule discrétion raisonnable.

5. Vous ne pourrez pas, ou n'avez pas, publié de déclarations (ou autre contenu) qui sont grossièrement insultants ou qui violent les bonnes mœurs, ou qui portent les Entités du Concours à estimer ou à conclure que leur association publique avec vous et/ou votre Participation pourrait exposer les Entités du Concours au ridicule, au mépris, à la controverse, à l'embarras ou au scandale.

Vous reconnaissez et acceptez que : votre utilisation des documents, des logos et des marques de commerce du Film (collectivement, les « Documents ») et des Actifs ne doit pas présenter le Film sous un jour faux, négatif ou dérogatoire. Tous les droits sur les Documents sont la propriété exclusive de Disney et tous les droits sur les Actifs sont la propriété exclusive de Disney. Tous les droits non expressément accordés dans les présentes sont réservés à Disney ; votre utilisation des Documents et des Actifs ne suggère ou n'implique pas un appui à tout produit ou service ; votre utilisation des Documents et des Actifs : (i) est à des fins promotionnelles uniquement dans le cadre du Concours ; (ii) ne doit pas être utilisée à des fins commerciales ; et (iii) doit uniquement être utilisée en lien avec votre Participation au Concours ; votre participation au Concours ne constituera pas une relation entre vous et les Entités du Concours et ni vous ni les Entités du Concours n'est l'agent ou représentant de l'autre et n'a le droit ou l'autorité légale d'engager une responsabilité, une déclaration ou une responsabilité de quelque nature que ce soit de la part de l'autre.

## 6) PRIX : 1 Grand prix et 9 prix de deuxième place

Un (1) Grand prix est offert. Le grand prix consiste en un (1) chèque de 10 000 USD (ou l'équivalent en devise locale), une session exclusive de mentorat virtuel d'une heure (via un logiciel de réunion virtuelle tel que désigné par les Entités du concours) avec un cadre ou avec un directeur créatif senior sélectionné de Disney ou d'Amblin (tel que déterminé par Disney à sa seule discrétion), sous réserve de leur disponibilité et un (1) abonnement de douze (12) mois à Adobe Creative Cloud All Apps (le « **Grand prix** »). La Valeur approximative au détail (« **VAD** ») du Grand prix est de : 10 599,88 USD ; aucune valeur au détail n'est associée à la session de mentorat.

Neuf (9) prix de deuxième place sont offerts. Chaque prix de deuxième place consiste en une promotion de Film sélectionné par le Commanditaire, comprenant une (1) affiche de West Side Story et un (1) abonnement de douze (12) mois à Adobe Creative Cloud (le « **Prix de deuxième place** »). Les Entités du concours ne sont pas responsables de l'authenticité des souvenirs et aucun certificat d'authenticité ne sera fourni. L'ARV de chaque Prix de deuxième place est de 859,88 USD.

Le Grand prix et les Prix de deuxième place sont collectivement désignés dans le présent document comme les « **Prix** ». Le total de l'ARV de tous les Prix décernés est de 18 338,80 USD.

**Pour tous les Prix :** Le droit de réclamer un Prix ne peut pas être concédé. Pour consulter les conditions de l'abonnement à Creative Cloud All Apps d'Adobe, rendez-vous sur <https://www.adobe.com/creativecloud/plans.html>.

Aucune remise en espèces ou substitution de Prix ne sera permise mais le Commanditaire se réserve le droit, à son entière discrétion, de substituer des prix de valeur comparable si un Prix prévu n'est pas disponible, en tout ou en partie, pour quelque raison que ce soit. Toutes les portions de Prix sont non cessibles et non transférables. Tout Prix dont l'image figure en ligne, à la télévision, sur une publicité imprimée, sur un emballage promotionnel ou dans tout autre document du Concours est utilisé à titre d'illustration uniquement. Le(s) Prix réel(s) peut/peuvent varier. En cas de divergence ou d'incohérence entre les informations ou autres déclarations contenues dans tout document promotionnel et les conditions générales du présent Règlement officiel, le Règlement officiel prévaudra, s'imposera et aura préséance. Tous les détails et autres restrictions du/des Prix qui ne sont pas définis dans le présent Règlement officiel seront déterminés par le Commanditaire à son entière discrétion.

Tous les Prix seront remis à condition de recevoir un nombre suffisant de Participations. Aucune différence entre la valeur approximative au détail et la valeur réelle des Prix ne sera remise. La revente de tout élément des Prix est interdite. Les Prix peuvent faire l'objet d'une retenue d'impôt aux États-Unis et d'une imposition dans votre pays de résidence. Consultez la section « Impôts » pour obtenir davantage de renseignements concernant les retenues d'impôts. Il n'y aura qu'un (1) seul Prix par gagnant. Les détails et les disponibilités du Prix sont susceptibles de changer. Si les Entités du Concours ne sont pas en mesure de fournir aux gagnants un Prix indiqué, les Entités du Concours peuvent décider de fournir en espèces la valeur approximative de l'article aux gagnants ou de remettre un prix alternatif de valeur comparable ou supérieure. Les Prix perdus ou volés ne seront pas remplacés. Le Prix n'inclut aucun autre article ou dépense non expressément décrit dans le présent Règlement officiel et tout article ou toute dépense supplémentaire relève de l'entière responsabilité du gagnant. Seuls les Prix indiqués seront remis et aucun autre prix ou substitution ne sera remis (hormis pour ce qui est énoncé ci-dessus concernant les Prix indisponibles). En aucun cas un plus grand nombre de Prix énoncés ne sera remis. Le gagnant accepte de recevoir le Prix « en l'état ».

**Impôts :** Toute estimation de Prix énoncée ci-dessus se base sur les informations fournies par le Régisseur et la valeur de tout Prix remis à un gagnant sera communiquée à des fins fiscales, comme l'exige la loi. Tout gagnant aux États-Unis doit fournir au Régisseur un numéro d'identification fiscal valide ou un numéro de sécurité sociale (le cas échéant) avant la remise d'un Prix. Un formulaire 1099 sera remis au gagnant aux États-Unis pour tout Prix dont la valeur est supérieure ou égale à 600 \$. En dehors des États-Unis, le gagnant peut faire l'objet d'une imposition sur la valeur d'un Prix remis. Les gagnants sont responsables de la déclaration et du règlement de tout impôt en vigueur. Les gagnants comprennent et

acceptent que les gagnants pourraient être responsables d'impôts dont le montant excède ceux indiqués ci-dessus, en raison, sans s'y limiter, de la tranche fiscale du gagnant.

## 7) SÉLECTION ET VÉRIFICATION DES GAGNANTS POTENTIELS :

Cycle 1: Toutes les Participations éligibles soumises pendant la Période du Concours seront passées en revue et évaluées par le Régisseur pendant le Cycle 1. Le Régisseur (une organisation d'évaluation indépendante) déterminera cent (100) participations qualifiées les mieux notées parmi toutes les Participations éligibles en fonction des critères suivants : i) originalité (25 %) et pertinence du thème (par ex., dans quelle mesure l'Image montre que votre culture, votre patrimoine et votre communauté définissent vous-même et votre créativité) (25 %) ; et ii) créativité et expression artistique (50 %).

Cycle 2: Toutes les Participations déterminées au cours du 1er Tour passeront au 2e Tour et seront évaluées par le Commanditaire et par Disney, sur la base des critères suivants : i) originalité (25 %) et pertinence du thème (25 %) (par ex., dans quelle mesure l'Image montre que votre culture, votre patrimoine et votre communauté définissent votre personne et votre créativité) et ii) créativité et expression artistique (50 %), pour déterminer les dix (10) meilleures Participations qualifiées. Chaque juge attribuera une note numérique à une Participation et les notes de chaque juge attribuée à la Participation en question seront additionnées. La Participation obtenant le score le plus élevé gagnera le Grand prix, sous réserve de vérification. Les neuf (9) meilleures Participations restantes seront déterminées comme les gagnants du Prix de la deuxième place, sous réserve de vérification.

En cas d'égalité lors d'un tour quelconque, les juges prendront la décision finale pour déterminer les gagnants des Participations ex aequo en se basant à 100 % sur la créativité et sur l'expression artistique, à leur seule discrétion.

Le Commanditaire/Régisseur contactera les gagnants potentiels aux alentours du 31 janvier 2022 par message direct sur Instagram ou sur Twitter. Le message direct proviendra d'Adobe Creative Cloud @adobecreativecloud, sur le réseau social utilisé par le Participant pour participer au Concours. Les Participants sélectionnés doivent répondre au Commanditaire/Régisseur dans les soixante-douze (72) heures suivant la notification ou la tentative de notification de la part du Commanditaire/Régisseur. Si une notification destinée à un Participant ne peut pas être livrée ou en cas de non-respect du Règlement officiel, le Prix en question sera annulé ou si le Participant sélectionné refuse le Prix, le Participant ayant obtenu le meilleur score suivant pendant la Période d'évaluation applicable pourra être identifié à la discrétion du Commanditaire/Régisseur. Chaque gagnant potentiel devra ensuite signer et renvoyer une Déclaration de Décharge d'éligibilité, de responsabilité et de publicité (lorsque cela est légal) (la « **Déclaration** ») et une Cession des droits (« **AOR** ») ainsi qu'un formulaire W-9 valide rempli (pour les résidents des États-Unis uniquement) dans les 10 jours suivant la notification, qui doivent être reçus par le Régisseur, pour réclamer et pour recevoir un Prix. Si un gagnant potentiel ne peut être contacté, s'il ne signe pas et ne renvoie pas la Déclaration, l'AOR

et le formulaire fiscal dans les délais requis, s'il refuse le Prix ou si le Prix est renvoyé comme non distribuable, ce gagnant potentiel renonce au Prix. Si un gagnant potentiel est disqualifié pour une raison quelconque, le Régisseur remettra le Prix correspondant à un gagnant alternatif en identifiant le Participant ayant obtenu le meilleur score suivant. Tous les gagnants potentiels alternatifs sont soumis à toutes les exigences définies dans le présent Règlement officiel. Jusqu'à trois (3) autres gagnants seront déterminés et contactés, après quoi le Prix restera non attribué. Les décisions du Commanditaire, dans le cadre de l'administration et du déroulement du Concours et de l'évaluation de gagnants potentiels, sont définitives et exécutoires pour toute question relative au Concours. Les Entités du Concours se réservent le droit de disqualifier un Participant ou gagnant et peut refuser de remettre un Prix à une personne inéligible ou ayant violé une règle, obtenu un avantage déloyal dans le Concours ou ayant obtenu le statut de gagnant par des moyens frauduleux. Tous les gagnants potentiels sont sujets à une vérification de la part du Régisseur. Le Régisseur n'acceptera pas les captures d'écran ou autres preuves de victoire à la place de son processus de validation. Les gagnants potentiels doivent continuer de respecter toutes les contions générales du présent Règlement officiel et un prix ne peut être gagné que si l'on a répondu à toutes les exigences. Chaque gagnant potentiel d'un prix devra soumettre tous les fichiers de travail pour vérifier l'utilisation des Applications lors de la création de l'Image. Les Entités du Concours se réservent également le droit de disqualifier tout gagnant potentiel si, à leur entière discrétion, ils jugent que le contenu des pages du réseau social du gagnant est incompatible avec les images de marque des Entités du Concours.

**Les gagnants potentiels ne sont pas autorisés à émettre une communication (par exemple : annoncer, révéler à d'autres personnes ou publier en ligne sur un site Web, sur un blog ou sur toute plateforme de réseau social) déclarant qu'ils ont été contactés ou sont des gagnants potentiels ou des gagnants avant la vérification complète de l'éligibilité par le Régisseur et avant que le Régisseur n'ait notifié le gagnant potentiel par écrit qu'il est autorisé à communiquer son statut de gagnant·e. Toute violation de la phrase qui précède peut entraîner la disqualification du gagnant potentiel qui ne recevra pas de Prix potentiel(s).**

**8) PUBLICITÉ :** Sauf si la loi l'interdit, sans limiter d'aucune manière les droits accordés à la Participation, comme indiqué ci-dessus, votre participation au Concours et/ou l'acceptation d'un prix constitue votre consentement pour que les Entités du concours utilisent chaque Participation (le cas échéant) et son nom, son pseudo des médias sociaux, sa photographie, sa ressemblance, sa voix, ses informations biographiques, ses déclarations et son adresse (ville et état) dans la publicité et en relation avec celle-ci, le marketing, l'objectif promotionnel et/ou publicitaire du Concours, les Entités du concours et toutes les utilisations de la Participation permises par les présentes, dans le monde entier et sous toutes les formes de médias et par tous les moyens et médias connus actuellement ou développés par la suite, à perpétuité, sans obligation, avis ou autre compensation pour vous et vous excluez par la présente les Entités du concours de toute responsabilité à cet égard.

**9) CONFIDENTIALITÉ :** Les informations que vous soumettez seront recueillies par les systèmes du Commanditaire aux États-Unis et cette collecte est soumise aux lois de confidentialité en

vigueur dans votre pays de résidence. Les informations que vous soumettez sont assujetties à la politique de confidentialité du Commanditaire. Le Commanditaire peut partager vos informations personnelles avec les autres Entités du concours aux fins de l'administration du Concours et de l'attribution des Prix et ces informations personnelles seront assujetties aux politiques de confidentialité des Entités du concours destinataires au moment du transfert. Les Entités du concours traiteront vos informations personnelles uniquement dans le but d'administrer le Concours et de décerner les prix. Pour obtenir des informations sur la politique de confidentialité du commanditaire, veuillez consulter le site <https://www.adobe.com/privacy/policy.html>. Votre participation à ce Concours constitue un consentement à ce que les Entités du concours utilisent vos informations personnelles aux fins de l'administration du Concours et de l'attribution des Prix.

Pour les résidents de l'UE : Le Régisseur et le Commanditaire sont basés aux États-Unis. Les autorités de protection de la vie privée et cours de justice de l'Union européenne considèrent que les normes de protection de vos données personnelles sont plus solides et plus appropriées dans l'UE qu'aux États-Unis. Avant de fournir tout renseignement personnel, nous vous encourageons à lire attentivement l'avis de la [Cour de justice de l'Union européenne et du comité européen de la protection des données](#) concernant les enjeux sur votre vie privée lorsque les données personnelles sont envoyées aux États-Unis. Vous êtes légalement autorisé à exercer vos droits auprès du contrôleur des données en matière d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de traitement, d'opposition au traitement, au profilage et aux décisions automatisées et de portabilité le cas échéant, à tout moment. Vous êtes également en droit de déposer une plainte auprès de votre [autorité nationale de surveillance](#).

Pour les résidents hors de l'UE : Vous pouvez retirer vos données personnelles par demande écrite ; vous serez cependant disqualifié-e si vos données personnelles sont retirées avant la détermination du/des gagnant(s) et la remise du/des prix.

**10) ERREURS ET ACTIVITÉS NON AUTORISÉES :** Si le déroulement, la sécurité ou l'administration du Concours est perturbé(e) d'une manière ou pour une raison quelconque, notamment sans s'y limiter, par la fraude, par des pandémies ou par des épidémies, par des virus ou par d'autres problèmes techniques ou pour toute autre raison en dehors de la volonté des Entités du Concours, le Commanditaire peut, à son entière discrétion, soit : (a) suspendre le Concours pour résoudre la perturbation puis reprendre le Concours de manière à correspondre au mieux à l'esprit du présent Règlement officiel ; ou (b) annuler ou cesser le Concours et si cela est possible, remettre les Prix parmi toutes les Participations admissibles reçues jusqu'au moment de la perturbation, selon les critères d'évaluation indiqués ci-dessus. Les Entités du Concours se réservent le droit de modifier les procédures de remise de Prix. Le Régisseur se réserve le droit, à son entière discrétion, de disqualifier tout individu surpris à falsifier le processus de participation ou le déroulement du Concours ou qui agit de façon à violer les Règles officielles de cette promotion ou de toute autre promotion, de façon soit déloyale soit nuisible. Toute tentative par une personne de nuire au déroulement légitime du Concours peut violer des lois criminelles et civiles et, s'il advient une telle tentative, les Entités du Concours se réservent le

droit de réclamer des dommages à toute personne dans la mesure prévue par la loi. Le manquement du Régisseur à faire respecter une disposition du présent Règlement officiel ne constitue pas une renonciation à cette disposition.

11) **FORCE MAJEURE** : Si un nombre insuffisant de Participations admissibles est reçu et/ou si le Commanditaire est empêché d'attribuer les prix ou de poursuivre le Concours comme prévu dans les présentes par tout événement indépendant de sa volonté, y compris, mais sans s'y limiter, par un incendie, par une inondation, par un tremblement de terre, par une tempête, par une épidémie, par une pandémie, par une crise sanitaire publique, par une maladie, par un virus, par un malaise ou par une éruption ou par toute autre catastrophe naturelle similaire ou différente ; par un acte inopiné ou d'un ennemi public ; par une émeute ou par des troubles civils, par action d'un gouvernement ou d'une autorité gouvernementale, par panne d'électricité, par panne de satellite ou d'équipements, par panne de lignes de télécommunication ou par panne d'usines, de machines ou de véhicules exploités par un tiers ; par un conflit de travail, par une grève ou par un lock-out ; par une guerre réelle ou par une menace de guerre, par un conflit armé, par des attaques terroristes, par une guerre (déclarée, non déclarée ou menacée), par une explosion, par une contamination nucléaire, chimique ou biologique ; ou par une interdiction de voyager imposée par un gouvernement, par une restriction de mouvement ou de rassemblement ou par tout autre mandat imposé par un gouvernement de quelque nature que ce soit, par une ordonnance de tout tribunal ou de toute juridiction ou pour toute autre cause qui n'est pas raisonnablement sous le contrôle du Commanditaire (chacune étant un événement ou une occurrence de « **Force Majeure** »), le Commanditaire se réserve le droit de modifier, de suspendre ou de mettre fin au Concours. Si le Concours prend fin avant la date de fin désignée, le Commanditaire peut (si possible) sélectionner le gagnant parmi tous les bulletins de participation admissibles et non suspects reçus à la date de l'événement à l'origine de la résiliation. Seuls le type et la quantité de prix décrits dans le présent Règlement officiel seront attribués.

12) **DÉCHARGE** : Sous réserve des lois en vigueur, en participant au Concours, vous acceptez de dégager de toutes responsabilités les Entités du Concours, Instagram, Twitter, les fournisseurs du prix, les agences promotionnelles, les franchisés et chacune de leurs sociétés mères, filiales, sociétés affiliées, successeurs, cessionnaires, agents, représentants, dirigeants, directeurs, actionnaires et employés (collectivement, les « **Parties exonérées** ») pour toute réclamation, dépense, lésion, perte ou dommage de toute sorte découlant du Concours dans la mesure possible de la loi en vigueur (hormis si les Entités du Concours sont fautives en raison d'un comportement intentionnel ou négligent), notamment sans s'y limiter : (a) l'acceptation, la possession, l'utilisation, l'abus, ou la non-utilisation du Prix qui peut être remis ; (b) tout renseignement erroné causé par les Participants, les erreurs d'impression ou par tout équipement ou programme associé au Concours ou utilisé dans le cadre du Concours ; (c) les dysfonctionnements, erreurs techniques et/ou de communications, de toute sorte ; (d) une intervention humaine non autorisée dans toute partie du Concours ; (e) l'erreur technique ou humaine qui pourrait avoir lieu dans le cadre de l'administration du Concours ou du traitement des Participations ; (f) si le Régisseur doit annuler ou cesser le Concours pour quelque raison que

ce soit ; (g) si un Prix ne peut pas être remis en raison de circonstances dépassant la volonté raisonnable des Entités du Concours ; et (h) toutes les réclamations, demandes, causes d'action, tous les jugements, frais et toutes les dépenses (notamment les frais d'avocat) découlant d'une réclamation du fait que votre Image enfreint le droit de propriété intellectuelle, les droits à la vie privée ou les droits publicitaires ou tout autre droit légal ou moral de tiers. Vous acceptez que pour tout motif d'action, la responsabilité des Parties exonérées doit, dans la mesure permise par la loi en vigueur, se limiter au coût de participation au Concours et en aucun cas les Parties exonérées ne seront responsables des frais d'avocat ou de tout autres frais juridiques.

Vous reconnaissez que les Parties exonérées n'ont fait ni ne sont d'aucune manière responsables, dans la mesure permise par la loi, d'aucune garantie ou représentation expresse ou implicite, en fait ou en droit, liée à un Prix notamment, sans s'y limiter, de la qualité, de l'authenticité ou de la disponibilité d'un Prix, hormis pour les garanties fournies par Adobe Creative Cloud dans son propre accord d'utilisation.

**13) LITIGES :** Tous les problèmes et questions relatifs à la validité, à l'élaboration, à l'interprétation, à l'exécution et à l'application du Concours et du présent Règlement officiel ou à vos droits et devoirs ou à ceux des Entités du Concours sera exclusivement régi et interprété conformément aux lois de l'État de la Californie aux États-Unis, sans égard au choix de la loi ou au conflit de règles ou de dispositions de loi qui engendreraient l'application de toute loi d'une juridiction autre que celle de l'État de la Californie aux États-Unis.

**Uniquement pour les réclamations à l'encontre de Disney :** Tout litige, toute réclamation et toute cause d'action découlant ou lié(e) aux Éléments ou à toute propriété intellectuelle de Disney, utilisés dans le cadre du Concours, doit être résolu(e) de façon individuelle, sans recourir aucune forme de recours collectif, régi(e) et interprété(e) conformément aux lois de l'État de la Californie aux États-Unis, et en cas de litige, les Participants acceptent irrévocablement à la juridiction des tribunaux de étatiques et fédéraux situés à Los Angeles, en Californie aux États-Unis pour résoudre tout litige.

TOUTES LES AUTRES RÉCLAMATIONS À L'ENCONTRE DES ENTITÉS DU CONCOURS DOIVENT ÊTRE SOUMISES À UN ARBITRAGE, CONFORMÉMENT À LA PRÉSENTE DISPOSITION : En participant au présent Concours, chaque Participant accepte : (i) que tout litige que le Participant peut avoir avec, ou que toute réclamation que le Participant peut avoir à l'encontre du Concours découlant de, relative à ou reliée de quelque manière que ce soit (a) au Concours, (b) à l'attribution ou l'échange de tout prix et/ou (c) à la détermination de la portée ou de l'applicabilité du présent accord d'arbitrer sera résolu exclusivement par arbitrage final ayant force obligatoire administré par les JAMS [à savoir la société Judicial Arbitration and Mediation Services, Inc.] et conduit devant un arbitre unique en conformité avec le règlement des JAMS ; (ii) que le présent accord d'arbitrage est établi en vertu d'une transaction impliquant le commerce interétatique et est régi par la Loi américaine sur l'arbitrage fédéral (« **FAA** »), 9 USC §§ 1-16 ; (iii) l'arbitrage se tiendra à San Jose en Californie aux États-Unis ; (iv) la décision de l'arbitre sera contrôlée par les conditions générales du présent

Règlement officiel et par tout autre accord mentionné dans les présentes, que le Participant applicable peut avoir engagé dans le cadre du Concours ; (v) l'arbitre appliquera la loi californienne compatible avec la FAA et avec les lois de prescription pertinentes et devra respecter les revendications de privilège reconnues par la loi ; (vi) il n'y aura aucune autorité pour toute demande d'arbitrage sur une base collective ou représentative, l'arbitrage ne pouvant juger que les réclamations individuelles du Participant et/ou du Commanditaire ; l'arbitre ne peut réunir ou fusionner les réclamations d'autres personnes ou parties pouvant être situées de façon similaire ; (vii) l'arbitre n'aura pas le pouvoir d'attribuer des dommages-intérêts punitifs contre le Participant ou contre le Commanditaire ; (viii) si le Participant est en mesure de démontrer que les frais d'arbitrage sont prohibitifs par rapport aux coûts des litiges, le Commanditaire paiera autant de frais de dépôt et d'audience du Participant dans le cadre de l'arbitrage que l'arbitre jugera nécessaire pour empêcher l'arbitrage de représenter un coût prohibitif ; et (ix) à l'exception de la sous-partie (vi) ci-dessus, si une partie de cette clause d'arbitrage est jugée invalide, inapplicable ou illégale ou autrement en conflit avec les règles des JAMS, le reste de cette clause d'arbitrage restera en vigueur et devra être interprété conformément à ses conditions comme si la disposition invalide, inapplicable, illégale ou en conflit en était absente. Si, toutefois, la sous-partie (vi) est jugée invalide, inapplicable ou illégale, alors l'intégralité de la présente Clause d'arbitrage sera nulle et non avenue et ni le Commanditaire ni le Participant n'auront recours à l'arbitrage pour la résolution de leur litige. Pour plus d'informations sur les JAMS et/ou sur les règles des JAMS, rendez-vous sur [www.jamsadr.com](http://www.jamsadr.com).

**Pour les résidents espagnols :** Rien dans le présent Règlement officiel ne doit être interprété dans le sens d'une limitation de l'application des articles 82 à 91 et 114 à 126 de la loi espagnole de protection des consommateurs et des utilisateurs (Real Decreto Legislativo 1/2007). Ces articles prévalent dans tous les cas sur le Règlement officiel et sur les lois de l'état de Californie aux États-Unis.

**Pour les résidents hors de l'UE :** Vous acceptez que tous les litiges, toutes les réclamations et causes d'actions découlant du Concours ou de tout prix remis ou relatifs à ceux-ci soient résolus individuellement, sans recourir à aucune forme de recours collectif, exclusivement par arbitrage en conformité avec le règlement des JAMS, puis effectifs. Veuillez consulter les [Conditions d'utilisation](#) du Sponsor pour obtenir davantage d'informations concernant les exigences en matière d'arbitrage. Vous convenez également qu'en aucune circonstance, vous ne serez autorisé-e à obtenir des compensations et que vous renoncez par les présentes à tous les droits de réclamer, quelle que soit la nature du dommage, notamment, sans s'y limiter, les dommages-intérêts punitifs, consécutifs, directs ou indirects ou tout autre préjudice.

**Pour les résidents de l'UE :** La Commission européenne propose une plateforme en ligne destinée aux consommateurs pour la [résolution de litiges en ligne](#). Sous réserve des lois en vigueur, vous convenez également qu'en aucune circonstance vous ne serez autorisé-e à obtenir des compensations et vous renoncez par les présentes à tous les droits de réclamer tout dommage de quelque nature que ce soit, notamment, sans s'y limiter, les dommages-intérêts punitifs, consécutifs, directs ou indirects ou tout autre préjudice.

**14) AUCUNE OBLIGATION D'UTILISATION :** Les Entités du Concours n'ont aucune obligation (expresse ou implicite) d'utiliser une Participation, ni de l'exploiter de quelque manière, ni d'en continuer la distribution ou l'exploitation une fois que toute utilisation est commencée. Les Entités du Concours peuvent à tout moment abandonner l'utilisation de la Participation pour toute raison, avec ou sans justification ou excuse légitime et les Participants n'ont droit à aucune indemnisation ou autres dommages-intérêts en vertu de cet abandon.

**15) DOCUMENTATION SUPPLÉMENTAIRE :** Si le Commanditaire souhaite obtenir des cessions ou certificats d'engagement supplémentaires pour la Participation ou pour l'Image ou d'autres documents que le Commanditaire peut raisonnablement exiger pour prouver ou pour effectuer les droits conférés par le présent Règlement officiel (notamment, sans s'y limiter, l'attribution de tous les droits, titres et intérêts liés à une Image à Disney), chaque Participant accepte de signer, d'authentifier et de livrer toute documentation supplémentaire que le Commanditaire peut ainsi demander.

**16) LANGUES :** Dans la mesure permise par la loi en vigueur, vous acceptez qu'en cas d'incohérence entre la version traduite dans votre langue locale et la version en anglais du présent Règlement officiel, la version en anglais prévaut et que la version traduite dans votre langue locale devra être modifiée en conséquence, dans la mesure nécessaire, pour cette incohérence, afin que celle-ci soit en conformité avec la version en anglais du présent Règlement officiel.

**17) LISTE DES GAGNANTS :** Pour obtenir la liste des gagnants, disponible pendant quatre-vingt-dix (90) jours après le 31 janvier 2022, envoyez un courriel à l'adresse : [Winners@dja.com](mailto:Winners@dja.com) avec comme objet WINNERS & 18-2249-37.

***Ce Concours n'est en aucune façon commandité, avalisé ou administré par Twitter, Instagram ni par tout autre réseau ou plateforme de réseau social, ni associé à ceux-ci. Vous comprenez que vous fournissez vos informations aux Entités du Concours et non à Twitter, à Instagram ou à tout autre réseau ou plateforme de réseau social.***